

DELIBERATION : 2021-04-16

OBJET : Tarification Séjour Eté 2021 - Accueil Collectif de Mineurs multi-site Barrême - Saint André les Alpes

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
 BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelynne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donnée pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donnée pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Tarification Séjour Eté 2021 - Accueil Collectif de Mineurs multi-site
Barrême - Saint André les Alpes**

Exposé

L'accueil collectif de mineurs multi-sites Barrême - Saint André les Alpes organisera cet été un « séjour jeunes » d'une semaine en partenariat avec l'accueil collectif de mineurs associatif géré par l'AEP Le Roc. Les modalités d'organisation répondront aux exigences fixées par la réglementation des accueils collectifs de mineurs et les protocoles sanitaires en vigueur.

Aucun transfert de responsabilité ne sera réalisé, une déclaration de séjour sera effectuée indépendamment par chaque structure.

Ce séjour qui se déroulera à la presqu'île de Giens du 2 au 6 Août prochain, concernera un groupe de 7-8 jeunes de 10 à 13 ans pour chaque ACM.

Concernant les enfants de l'ACM Barrême – Saint André les Alpes, la direction sera assurée à distance par le directeur de l'ACM de rattachement et deux animateurs seront présent sur place pour l'encadrement. Les objectifs pédagogiques de ce séjour seront centrés sur la sensibilisation au milieu marin et au respect de l'environnement / à la découverte de la vie en camping avec d'autres jeunes du territoire / à la pratique d'activités sportives.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'établit de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Transport	235,00 €	Participations des familles	840,00 €
Alimentation	288,00 €	PSO CAF	219.60 €
Hébergement	223,00 €	Autofinancement	990,40 €
Activités pédagogiques	604,00 €		
Personnel	700,00 €		
TOTAL	2 050,00 €		2 050,00 €

A l'issue de ces travaux en date du 15 juin 2021, la commission enfance jeunesse propose au Conseil Communautaire de fixer la participation, par enfant inscrit, aux frais du séjour de la façon suivante :

	Quotient familial inférieur à 450	Quotient familial compris entre 451 et 700	Quotient familial entre 701 et 950	Quotient familial supérieur à 951
Tarif séjour	75	90	120	135

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le **30 JUIN 2021**

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_16-DE

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- _ **D'APPLIQUER** la tarification ci-avant exposée pour chaque enfant participant au séjour,
- _ **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 29 juin 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER